

Réunion du 20 octobre 1992

Le vingt octobre mil neuf cent quatre vingt douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r JOSEPH Richard, maire. Sa séance a été publique.

Date de convocation: 16 octobre 1992

Présents: M^r JOSEPH, FERRET, MAGNE, BOURREAU, PHELIPPEAU, VIOLET, MARTIN, MARIAUD

Absents: M^rs BORDERON - ALLARD

Servant de séance: M^r BOURREAU Premier.

199. Demande changement d'exploitant de carrière au lieu dit 'Chez Poucot'

M^r le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de changement d'exploitant d'une carrière à ciel ouvert de sable, située au lieu dit 'Chez Poucot', le nouvel exploitant étant la Société SOLMATER à Riquogne 16110 La Rochefoucauld, représentée par M^r Alexandre GARANDEAU Président Directeur Général.

Après délibération, et considérant qu'aucune réponse n'a été donnée à la délibération du 17 juillet 1992, reçue en préfecture le 7 juillet 1992 demandant à ce que la commune bénéficie de la taxe professionnelle afférente à cette exploitation, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son avis de favorable provisoirement et obtient une réponse à la question posée.

200. Achat chemin propriété de M^r Duroueix.

M^r le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un chemin cadastre D 654, d'une superficie de 4 a 99 ca appartenant à M^r DUROUÏX Yves COMAÏES. Ce chemin est emprunté très souvent par des usagers de la commune et présenterait tout avantage à devenir propriété communale. Le prix convenu est de 1,50 F le m², frais notariaux à la charge de l'acquéreur. Cette proposition a été faite à la commune par une lettre de M^r DUROUÏX, datée du 20 février 1987.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

201. Vente chemins ruraux
à M^r BOURREAU
DUROUÏX.

M^r le Maire propose au Conseil Municipal, la vente, après classement de deux portions de chemins ruraux. Le premier chemin, cadastre D 667, d'une superficie de 4 a 99 ca, sera vendu à M^r Duroueix Yves COMAÏES, au prix convenu de

1,50F le m², frais notaires à la charge de l'acheteur. Le second chemin, cadastré D 652, d'une superficie de 1a 87ca, a été vendu à ^{Bellefleur} GFA BOURREAU, COMMERES, au prix convenu de 1,50F le m², frais notaires à la charge de l'acheteur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

202. Déclassement chemins ruraux D 652, D 651, D 662, D 661. Chemin Jacquesson. E. Superficie: 5a 10ca. Demande d'ouverture d'enquête publique.

M^r le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes faites par M^{rs} VIOUET Hector, FAURE Jean Hubert DURONIEUX Yves, ^{GFA} BOURREAU Bernard, en vue de se rendre acquéreur des chemins ruraux suivants:

- Chemin rural de Jacquesson, d'une superficie de 5a 10ca - acquéreur M^r VIOUET Hector.
- Chemin rural cadastré D 661, d'une superficie de 4a 99ca - acquéreur M^r DURONIEUX Yves.
- Chemins ruraux cadastrés D 662, d'une superficie de 10a 60ca et D 651, d'une superficie de 5a 61ca - acquéreur M^r FAURE Jean. Hubert, et D 651, d'une superficie de 5a 61ca.
- Chemin rural cadastré D 652, d'une superficie de 1a 87ca - acquéreur GFA BOURREAU Bernard.

Ces chemins sont utilisés uniquement pour les besoins des différents propriétaires. N'étant utilisés pour aucun autre usage, il paraît très intéressant pour la commune de COMMERES, de se dessaisir de ces chemins dont elle n'a plus à assurer l'entretien.

Vendu, au prix de 1,50F le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le déclassement de ces chemins et autorise Monsieur le Maire à soumettre ce projet à l'enquête publique prévue pour le début du 20 août 1976.

203. Répartition des frais de géométrie relatifs aux chemins ruraux à vendre.

M^r le Maire communique au Conseil Municipal la facture de M^r Dommey, géomètre à ENHARRE, pour l'établissement des différents documents d'arpentage pour la vente des chemins ruraux: D 661, surface 1a 99ca, D 662, surface 10a 60ca, D 651, surface 5a 61ca, D 652, surface 1a 87ca, d'un montant de 2 495,72F qui a été réglé par la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de répartir ces frais entre les différents acheteurs, M^{rs} FAURE, DURONIEUX et ^{GFA} BOURREAU au prorata des surfaces acquises.

204. Vente salle préfabriquée. M^r le Maire informe le Conseil Municipal de la

nécessité de vendre le bâtiment préfabriqué actuellement en place sur le terrain de sports et jeter les bâtiments de l'ancienne école, en vue de la construction de la ^{nouvelle} salle polyvalente qui doit s'élever à cet emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, décide la vente de cette salle mobile au prix de 5000 F et charge M^r le Maire de trouver un acquéreur en passant une annonce dans le Charentais Annonce

205. Association Educatif
Charras Grasse Rougnac

M^r le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de l'Association Educatif Charras Grasse Rougnac sollicitant :

- une subvention de 30 F pour l'activité piscine à Ma Compagne du 7 novembre 1992 au 9 janvier 1993. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité (virement du compte 6312 au compte 657.)

- présentant d'autre part une proposition de répartition des frais de chauffage pour les actives quads et deux modernes. Aucune somme n'étant précisée, le Conseil Municipal donne son accord de principe, sous réserve de l'importance des sommes demandées.

- exposant enfin un projet de classe découverte à 3 F sans au mois de juin pendant 16 jours estimant une participation communale de 792 F. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. La somme de 792 F sera inscrite au BP 1993.



206. Aide aux communes
Austres du Sud France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de 500 F pour venir en aide aux communes rurales Austres du Sud de la France. Cette somme sera prélevée au Chapitre 63, article 6312 pour être virée au compte 657 subventions et portée à la Fédération Nationale des Maires Ruraux de la Charente.

207. Divers

Le Repas des Anciens aura lieu comme tous les ans, le premier dimanche de décembre, c'est-à-dire le 6.
La fête de Noël aura lieu le dimanche 10 décembre à 15h.

Fait et débatté en mairie, les jour, mois et an susdits.
Out infra' les membres présents.

	Xeros	Magné'	
Am. 4/1/1	Niellé	Martin	Mariand